

Le 7 septembre 2021

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 7 septembre 2021 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2021-152

**ACCEPTATION ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2021-153

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 2 AOÛT 2021**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 août 2021 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une demande a été soumise aux élus municipaux concernant la réparation des trottoirs à différents endroits dans la municipalité. Monsieur le Maire indique une demande doit être signée mais que nous discuterons de celle-ci. Des réparations seront effectuées avec de l'asphalte pour cet hiver. Il y a présentement pénurie de ciment causé par la COVID.

**INFORMATIONS SUR LA PÉRIODE ÉLECTORALE**

Les élections sont sur les 7 postes soient : Maire et 6 sièges de conseillers(ères)

Période de mise en candidature du vendredi 17 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Du lundi au jeudi de 8 :00 heures à 11 :45 heures et de 13 :00 à 16 :30 heures.

Le vendredi de 8 :00 heures à 13 :00 heures.

Exceptionnellement le vendredi 1<sup>er</sup> octobre de 9 :00 heures à 16 :30 heures sans interruption.

Les candidats avec opposition la procédure sera la suivante le vote par anticipation sera le 31 octobre de 9 :30 heures à 20 :00 heures.

Le jour du scrutin aura lieu le 7 novembre 2021 de 9 :30 heures à 20 :00 heures.

Un avis public indiquera toutes les informations à ce sujet.

Rés. 2021-154

**ADOPTION ET DÉPÔT DU PLAN D'ACTION ET DE LA POLITIQUE MUNICIPALE DES AINÉ(E)**

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que le conseil municipal adopte le dépôt du plan d'action et de la politique municipale des ainé(e)s pour la ville de Saint-Pamphile.

Rés. 2021-155

**DÉPÔT DU RÉSULTAT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et résolu d'accepter le dépôt du résultat des états comparatifs de l'année 2020 et 2021 au 31 août 2021.

Rés. 2021-156

**FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI DE LA MADA**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu que la formation du comité du suivi de la MADA soit la suivante :

Mme Geneviève Flamand (représentante administration municipale)  
Élu(e) responsable de la question aînée  
L'ABC des Hauts Plateaux Montmagny-L'Islet  
Les Filles d'Isabelle et/ou la Fabrique  
Les Fermières et/ou le comité Floralties 2000  
Agent(e) de promotion des saines habitudes de vies du CISSS Chaudière-Appalaches

Rés. 2021-157

**ACHAT SYSTÈME DE TÉLÉPHONIE**

Considérant que nous avons demandé à deux entreprises pour l'achat d'un système de téléphonie ;

Considérant que nous avons reçu deux soumissions soient :

Telus	1250.00\$ pour la modification plus taxes 225.00\$ par mois plus taxes 2140.60\$ environ de pénalité si nous changeons de fournisseur
Guy Chouinard Câble TV	1765.00\$ pour la modification plus taxes 124.90\$ par mois plus taxes

Il est proposé par le conseiller Luc Paris et résolu à l'unanimité que le conseil fasse l'achat du système de téléphonie de Guy Chouinard Câble TV pour l'économie locale et le service de proximité.

Rés. 2021-158

**DÉSIR DU CONSEIL MUNICIPAL DE NE PAS MODIFIER L'ARTICLE 5 DE L'ENTENTE MUNICIPALE EN INCENDIE**

Considérant que la Ville de Saint-Pamphile ne désire pas modifier l'entente municipale en incendie ;

Considérant que la Ville de Saint-Pamphile considère qu'il y aura des frais supplémentaires pour la Ville avec cette modification ;

Considérant que la procédure actuelle fonctionne bien pour la municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et résolu que la Ville de Saint-Pamphile ne modifiera pas l'article 5 de l'entente municipale en incendie.

Rés. 2021-159

**ADOPTION DU BUDGET 2022 TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF L'ISLET-SUD**

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu :

Que la municipalité confirme sa participation au Transport Adapté Collectif L'Islet-Sud.

Que la municipalité accepte de verser une contribution de 7 244.70\$ pour l'année 2022, et ce en deux versements;

Que la municipalité confirme le mandat donné au Transport Adapté Collectif L'Islet-Sud;

Que la municipalité accepte le mandat d'organisme mandataire donné à Ville St-Pamphile

Rés. 2021-160

**DÉPÔT DU RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu d'accepter le dépôt du rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable.

Rés. 2021-161

**AUTORISATION POUR DEMANDE DE MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que la dernière version de notre plan d'intervention remonte à 2017;

Considérant qu'il aurait lieu de considérer que nous avons eu des fuites au niveau de l'aqueduc dans les dernières années;

Considérant qu'il serait souhaitable de mettre à jour le plan d'intervention;

Considérant que nous avons eu un prix pour faire la mise à jour du plan d'intervention;

Considérant que nous aurons peut-être à faire des inspections télévisées des conduites d'égout;

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu d'accepter la soumission de WSP pour la mise à jour du plan d'intervention au montant de 9800.00\$ avant les taxes et de nous autoriser à demander des soumissions pour l'inspection télévisées si besoin est.

Dévoilement des gagnants du concours d'embellissement.

Rés. 2021-162

**RAPPORT SUR LES PERMIS**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Yoland Bélanger	Fenêtres
Margot Pelletier	Réno galerie
Yanick Pelletier	Salle de bain, patio
Sylvain Pelletier	Portes, fenêtres
Marcel Girard	Cheminée
Club motoneige l'Escale	Agrandissement garage 12' x 25'

Rés. 2021-163

**ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois d'août 2021 au montant de 375 771.30\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Marie-Claude Chouinard, dir. gén. par intérim

Rés. 2021-164

**PARTICIPATION AU PROJET D'ARRÊTS BIENVEILLANTS**

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu que la Ville de Saint-Pamphile participe au déploiement d'un projet pour des arrêts bienveillants au sein de la MRC.

Rés. 2021-165

**GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES**

Considérant que pour des considérations économiques et environnementales, la municipalité souhaite réduire la quantité de matières acheminées à l'enfouissement;

Considérant qu'à partir de 2023, les critères du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de

matières résiduelles exigera qu'un minimum de 70% des unités d'occupation valorisent les matières organiques (MO);

Considérant que dans le cadre de la Stratégie de la valorisation de la matière organique, le gouvernement exige des municipalités qu'elles instaurent la gestion des MO sur 100% du territoire d'ici 2025;

Considérant qu'à partir de 2025, le taux de redevances à l'élimination sera haussé à 30\$/tonne (actuellement à 23.75\$/tonne), et qu'une augmentation subséquente de 2\$/tonne par an est à prévoir;

Considérant que le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) permet de financer à 80% l'acquisition de composteurs domestiques et de récipients de cuisine;

Considérant que le programme ACDC est conditionnel au respect des critères du programme de redistribution des redevances;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et unanimement résolu :

- De fournir des composteurs domestiques à rabais à au moins 70% des unités d'occupation résidentielles et saisonnières qui s'engagent à suivre une formation et à pratiquer le compostage à domicile.
- De demander à la Régie de l'Islet-Sud de faire parvenir une demande de financement regroupée au Programme ACDC, afin de couvrir 80% des coûts d'acquisition de composteurs et de récipients de cuisine.

Rés. 2021-166

**APPUI À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU FLEUVE SAINT-JEAN DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE PROJET D'ÉRADICATION DE LA BERCE DU CAUCASE DÉPOSÉE À LA MRC DE L'ISLET**

Considérant le travail effectué par l'OBV du fleuve Saint-Jean et des autres OBV de Chaudière-Appalaches dans le cadre de ce projet d'éradication de la berce du Caucase;

Considérant que le présent programme de financement provenant du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) se termine au 31 mars 2022, et que sans l'obtention d'un autre financement, il sera impossible pour l'OBV du fleuve Saint-Jean de continuer la lutte à l'éradication de la berce du Caucase;

Considérant qu'au 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2022, l'OBV du fleuve Saint-Jean aura investi 132 000.00\$ en éradication de la berce du Caucase dans la MRC de l'Islet;

Considérant que l'OBV désire réaliser une demande de financement pour l'obtention d'une somme de 15000.00\$ par année sur une période de 3 ans, soit 45 000.00\$ entre le 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2025, ce qui représente une somme plus petite que pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2022, démontrant que les efforts sur le terrain fonctionnent;

Considérant que si les actions de suivi et d'éradication ne sont pas maintenues, les efforts et investissements effectués ne porteront pas fruit;

Considérant que le temps de gestion de la berce du Caucase est estimé à encore 5 années;

Considérant qu'après 4 années de lutte intensive, l'OBV du fleuve Saint-Jean s'est forgé une expertise dans la gestion et l'éradication de la berce du Caucase;

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Pamphile appuie la demande de financement de l'OBV du fleuve Saint-Jean à la MRC de l'Islet.

Rés. 2021-167

**MONTANT DE 500.00\$ ACCORDÉ POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE L'HÉRITAGE DE L'ISLET-SUD**

Proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et résolu qu'un montant de 500.00\$ soit accordé pour l'ensemble du projet de la campagne de financement de la médiathèque l'Héritage de l'Islet-Sud.

Rés. 2021-168

**DEMANDE DE LA MAISON D'HÉLÈNE**

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et résolu de demander à la Maison d'Hélène de nous expédier des livrets de billets pour en faire un dépôt pour les gens de Saint-Pamphile qui désirent se procurer des billets.

Rés. 2021-169

**DEMANDE D'APPUI A LA SODISPA DANS LEUR DEMANDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DE LA FAMILLE**

CONSIDÉRANT QUE la demande de service de garde de jour ne correspond pas à l'offre actuellement disponible et ce, à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT QU'il y a un manque criant de places en garderie contribution réduite à 8.50\$/jour dans notre région;

CONSIDÉRANT QU'il y a un projet pilote de garderie à horaire atypique en cours actuellement dans la municipalité de Saint-Pamphile, dans l'ancien presbytère;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement industriel de Saint-Pamphile, les entreprises privées et publiques de notre région, les municipalités du Sud de la MRC de l'Islet, ont contribué financièrement l'aménagement du presbytère de Saint-Pamphile afin de rendre les locaux de la garderie à horaire atypique conformes à accueillir un service de garde atypique;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des parents qui travaillent sur des quarts de travail en alternance n'ont pas l'opportunité d'utiliser le service de garde à horaire atypique au même titre qu'un service de garde de jour à contribution réduite soit 8.50\$/ période de 10 heures de services de garde;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault, appuyé par la conseillère Francine Couette et il est résolu que le maire M. Mario Leblanc soit autorisé à signer la lettre d'appui originale que la SODISPA déposera au ministre de la Famille, M. Mathieu Lacombe, afin :

- De lui démontrer le manque de places service de garde dans notre région;
- Qu'il autorise le développement de places à contribution réduite de jour, de soir et de nuit pour que nos familles aient accès à un service de garde en alternance et pour permettre ainsi de mieux faire connaître le projet du service de garde atypique qui est en développement;
- De faire savoir au Ministre Lacombe que nos besoins sont criants en service de garde et que nous avons le bâtiment adapté pour offrir ces services;
- De permettre à notre région d'offrir un service de garde complémentaire au service de garde atypique en assouplissant certaines de ses réglementations comme certaines régions ont pu en bénéficier.

Rés. 2021-170

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu que la présente assemblée soit levée. Il est 20 :30 heures.

Mario Leblanc, maire

Marie-Claude Chouinard, dir. gén. par intérim